

## CAHIER DES CHARGES

DATE LIMITE DU DÉPÔT DES CANDIDATURES : **12/04/2019**

### CONTEXTE

En 2040, 10 millions de Français auront plus de 75 ans, soit deux fois plus qu'en 2007. Les plus de 60 ans représenteront alors 31 % de la population nationale, et 1/3 des Meurthe-et-Mosellans (source : Plan national de la prévention de la perte d'autonomie de septembre 2015).

Dans ce contexte, la loi d'orientation et de programmation pour l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) du 28 décembre 2015 a institué la création d'une nouvelle instance départementale : la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) des personnes âgées de 60 ans et plus. Cet espace de coordination et de concertation vise à développer une politique de prévention et de préservation de l'autonomie des personnes âgées, dans une approche plus collective pour le Bien-Vieillir en Meurthe-et-Moselle.

**C'est dans ce cadre que la Conférence lance auprès de ses partenaires un appel à projets visant à les soutenir dans la mise en œuvre d'actions de prévention ; cet appel à projet se présente en deux volets :**

- Actions de prévention collectives multithématiques
- Prestations individuelles d'ergothérapeute à domicile

Attention : un appel à projets spécifique, propre aux actions de prévention en EHPAD, sera proposé courant de l'année 2019 ; aussi, les projets concernant ces établissements ne pourront être pris en compte dans le cadre du présent appel à projets.

## A/ ACTIONS DE PRÉVENTION COLLECTIVES MULTITHÉMATIQUES

### I – OBJECTIFS

- Préserver l'autonomie des personnes.
- Améliorer le cadre et la qualité de vie.
- Renforcer le lien social.
- Aider à la mobilité.
- Entretenir le capital santé.
- Lutter contre les situations de fragilité sociales et économiques.
- Informer, sensibiliser, mobiliser les personnes de 60 ans et plus.

### II – PORTEURS DE PROJETS

L'appel à projets s'adresse aux organismes publics ou privés situés dans le département de la Meurthe-et-Moselle. Pour les porteurs extérieurs au département, un partenariat avec un acteur du territoire est demandé. Les porteurs de projets doivent faire apparaître les compétences nécessaires à la réalisation du projet et à l'animation de la thématique ou peuvent faire appel à des compétences extérieures (sur justificatif de diplômes).

Les résidences autonomie (auxquelles un forfait autonomie est attribué pour la mise en œuvre d'actions de prévention) ne peuvent se positionner en tant que candidat/porteur de projet principal ; elles peuvent néanmoins être partenaires d'un projet porté par un tiers.

### III – MODALITÉS D'INTERVENTION

L'attention du candidat est portée sur le caractère **collectif** des actions de prévention qui devront être déployées en Meurthe-et-Moselle et qui **concerneront directement un public de 60 ans et plus**.

Ces actions collectives pourront prendre différentes formes (ateliers, conférences...), être ponctuelles ou cycliques, mais devront permettre de stimuler l'autonomie tout en créant du lien social et en atténuant les fragilités.

La subvention sollicitée ne peut concerner que des dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles.

### VI – POPULATION CIBLE

Les actions doivent bénéficier **directement** aux personnes de 60 ans et plus, vivant à domicile ou dans des substituts de domicile.

Une attention particulière sera accordée aux projets visant des personnes en situation de fragilité économique et sociale, et/ou isolées.

Les actions exclusivement destinées aux personnes vivant en résidence autonomie ou en EHPAD ne sont pas éligibles dans le cadre de cet appel à projets.

### V – SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Afin d'assurer une couverture territoriale la plus homogène possible en matière d'actions de prévention, les projets se déployant sur les territoires ci-dessous feront l'objet d'une attention particulière :

- **TERRITOIRE DE LONGWY** : Communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais
- **TERRITOIRE DE BRIEY et du VAL DE LORRAINE** : partie de la Communauté de communes Mad et Moselle située sur le département de Meurthe-et-Moselle
- **TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE** : secteur Nord de la Communauté de communes Terres Touloises, secteur Sud de la Communauté de communes Pays du Saintois, Communauté de communes Moselle et Madon (secteur de Neuves Maisons)
- **TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS** : l'Est lunévillois et la Communauté de communes du Sel et Vermois

# AVIS D'APPEL À PROJETS

## CAHIER DES CHARGES

### VI – THÉMATIQUES ET PRIORITÉS D'ACTIONS

THÈME	SUJETS TRAITÉS
<b>Sensibilisation à la prévention de la perte d'autonomie</b>	Toute action collective permettant aux personnes âgées (notamment aux jeunes seniors) de connaître les moyens de prévention de la perte d'autonomie, de reconnaître leur utilité, de construire leur projet de vie à la retraite, et d'être acteur de leur « bien vieillir ». toute action collective favorisant le bien vivre à domicile via une sensibilisation permettant de visualiser et de tester les outils domotique, les aides techniques et les aménagements adaptés et sécurisés. <b>Objectif : prendre conscience et anticiper l'avancée en âge.</b>
<b>Lien social</b>	Toute action collective favorisant la préservation ou la réactivation de relations de la personne âgée avec son environnement, tout en permettant le développement de l'estime de soi <b>Objectif : éviter ou rompre les situations d'isolement, développer le lien social.</b>
<b>Santé globale Bien-Vieillir</b>	Toute action collective participant à maintenir et prévenir les effets du vieillissement sur la santé et sur le bien être quotidien des personnes âgées (stimulation cognitive, équilibre nutritionnel, activité physique adaptée, préservation de l'équilibre, bien-être physique ou psychologique, ...) <b>Objectifs : préserver le capital santé, le bien-être et la qualité de vie</b>
<b>Mobilité collective</b>	Toute action facilitant la mobilité des personnes âgées et leur permettant d'accéder aux services et activités proposées dans leur territoire (notamment en lien avec les actions soutenues par la Conférence). <b>Objectifs : maintenir le lien social et la participation à la vie de la cité.</b>

Liste non limitative. Le candidat pourra proposer une autre thématique s'il apporte la preuve de sa pertinence et de son intérêt pour les populations âgées de 60 ans et plus.

### VII – ACTIONS NON ÉLIGIBLES

Ne seront pas financées :

- Les actions démarrées ou achevées au moment du dépôt de la candidature (pas de financement rétroactif)
- Les actions de prévention individuelles (sauf si, au sein d'un projet global, celles-ci sont minoritaires et constituent une étape initiale visant la participation d'une personne isolée à des actions collectives de prévention)
- Les dépenses d'investissement matériel ou d'aménagement de locaux
- Les actions relevant du champ d'une autre section du budget de la Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)
- Les actions relevant des financements de droit commun
- Les actions destinées aux professionnels, notamment les actions de formation
- Les actions destinées à créer, outiller, structurer les Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD)
- Les actions pouvant être financées par le forfait autonomie attribué aux résidences autonomie
- Les actions pour les résidents d'EHPAD (appel à projets spécifique à venir)

## B/ PRESTATIONS INDIVIDUELLES D'ERGOTHÉRAPEUTE À DOMICILE

### I – ENJEUX ET OBJECTIFS

Le second volet de l'appel à projets lancé par la Conférence des financeurs vise la préservation de l'autonomie des personnes âgées à domicile tout en améliorant leur cadre et leur qualité de vie. Il s'agit d'aider les personnes de 60 ans et plus à conserver/retrouver leurs activités quotidiennes, de manière sécurisée et autonome via l'intervention d'un ergothérapeute.

**Le déploiement de prestations individuelles d'ergothérapeute à domicile a pour objectif de :**

- Evaluer les besoins individuels des personnes âgées pour :
  - o Maintenir et rétablir des fonctions motrices, cognitives, sensorielles, affectives
  - o Développer de nouvelles habiletés pour compenser des capacités perdues
  - o Prévenir l'altération des fonctions motrices, cognitives, affectives et sociales
- Faciliter l'accès aux aides techniques et à un habitat adapté et sécurisé en réalisant un diagnostic ergothérapeutique et en accompagnant notamment les bénéficiaires dans les démarches et les sollicitations de financement

**D'un point de vue structurel, l'intervention d'ergothérapeutes dans le cadre de la Conférence des financeurs vise à :**

- Mailler la Meurthe-et-Moselle en mettant à la disposition de chaque territoire des compétences d'ergothérapeutes, en complément des ressources existantes.

# AVIS D'APPEL À PROJETS

## CAHIER DES CHARGES

LA CONFÉRENCE  
DES FINANCEURS

DE LA PRÉVENTION  
DE LA PERTE  
D'AUTONOMIE

- Favoriser et contribuer à la collaboration entre les acteurs de la chaîne permettant la mise à disposition d'aides techniques adaptées et/ou la réalisation de travaux d'aménagement du logement adéquats aux besoins des personnes âgées.

### II – PORTEURS DE PROJETS/INTERVENANTS

Le porteur de projet devra justifier de la qualification reconnue d'ergothérapeute de ses intervenants en présentant les diplômes de ceux-ci.

Les ergothérapeutes qui interviendront devront justifier d'une expérience significative auprès des personnes âgées faisant face à une perte d'autonomie.

### III – MODALITÉS D'INTERVENTION

L'identification des bénéficiaires de diagnostics d'ergothérapeutes sera assurée par des équipes médico-sociales partenaires de la Conférence des financeurs de Meurthe-et-Moselle. Une fiche de liaison permettra à ces équipes de solliciter les ergothérapeutes retenus dans le cadre du présent appel à projets.

En fonction des besoins détectés lors de la visite à domicile, la prestation attendue de l'ergothérapeute devra comprendre :

- Une visite à domicile permettant d'écouter, de comprendre et d'évaluer les besoins de la personne et, si besoin d'essayer et de tester des aides techniques avec le bénéficiaire dans son logement.
- La rédaction d'un diagnostic d'évaluation des besoins de la personne en tenant compte de ses habitudes de vie, de sa santé et de son environnement familial et architectural. Il devra comprendre un bilan et des préconisations, notamment en matière d'aides techniques et/ou d'aménagements de l'habitat. Les préconisations rendues devront tenir compte du principe de la solution fonctionnelle suffisante.
- Un descriptif technique des préconisations
- Un accompagnement et un conseil permettant d'assurer le lien avec les acteurs de la chaîne (fournisseurs en aides techniques, opérateur habitat, financeurs potentiels...)
- Une validation des devis permettant de s'assurer de leur compatibilité avec les préconisations établies.

Des outils seront mis à disposition des ergothérapeutes par la Conférence des financeurs afin de faciliter les démarches des bénéficiaires, favoriser les liaisons fonctionnelles entre les acteurs de la chaîne, le tout pour assurer de manière efficace la satisfaction des besoins des usagers.

Un suivi mensuel d'activité sera demandé aux candidats retenus.

## C/ CANDIDATURES ET PROCÉDURES

### I – CRITÈRES D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

Aucune vente de produits et services ou publicité ne peut être réalisée dans le cadre du projet déposé.

Le comité de sélection sera attentif à la pertinence globale du projet par rapport aux axes prioritaires cités ci-dessus, et aux besoins identifiés du territoire qu'il couvrira.

Seront privilégiés, plus spécifiquement pour les actions collectives de prévention, les projets (et/ou) :

- Partenariaux et co-financés : faisant l'objet d'une co-construction, notamment en lien avec les acteurs locaux et les bénévoles. Les projets présentant un coût global supérieur à 10 000 € devront être cofinancés.
- Pérennisables : permettant d'ancrer les actions dans le temps et sur les territoires (appropriation des actions par les partenaires locaux et à travers l'engagement citoyen).
- Attractifs : permettant de mobiliser un public peu réceptif à la prévention, en affichant notamment une entrée « divertissement ».
- Innovants : présentant des approches nouvelles et/ou expérimentales. Les actions reconduites devront présenter des améliorations/ nouveautés.
- Accessibles : mettant en œuvre des moyens spécifiques basés sur des partenariats locaux (bénévoles et/ou acteurs de territoires) permettant de mobiliser un public isolé et fragile en anticipant notamment les problématiques de déplacement et de transport.
- Complets : devant être portés et maîtrisés dans leur intégralité (mobilisation du public et des partenaires, communication, organisation logistique, ancrage...)

Le coût de l'action, l'existence d'un co-financement ou d'un autofinancement, la mutualisation des ressources constituent des éléments qui seront analysés minutieusement (d'où l'importance à accorder au montage du budget prévisionnel). Un ratio coût horaire de l'action en fonction du nombre de bénéficiaires pourra être un facteur de choix déterminant.

A la réception du dossier complet (candidature en ligne + pièces justificatives à fournir par mail), un courriel d'accusé de réception vous sera envoyé.

Les dossiers complets devront être transmis avant la date limite fixée au 12 avril 2019.

### Instruction et décisions

L'instruction des dossiers déposés et les décisions en découlant seront établies par le Comité restreint de la Conférence des financeurs (le Département, l'ARS, la CARSAT et l'association LABEL VIE), qui s'attachera à ce que l'ensemble des actions de prévention s'adressent à au moins 40 % de personnes âgées en GIR 5 – GIR 6. Le nombre de projets retenus et leurs montants tiendront compte de l'enveloppe financière affectée à la Conférence des Financeurs de Meurthe-et-Moselle par la CNSA, et de la part destinée à l'appel à projets pour l'année 2019.

La décision du Comité restreint fera l'objet d'une notification établie par le Département qui permettra le versement de la subvention, et le démarrage de l'action. Les projets supérieurs à 23 000€ et les prestations d'ergothérapeutes feront l'objet d'une convention bilatérale.



# AVIS D'APPEL À PROJETS

## CAHIER DES CHARGES

LA CONFÉRENCE  
DES FINANCEURS

DE LA PRÉVENTION  
DE LA PERTE  
D'AUTONOMIE

### Déploiement des actions retenues

L'action doit obligatoirement démarrer en 2019 et s'achever au plus tard le 31 décembre 2020 (retour du bilan exigé au plus tard le 31 janvier 2021). Un bilan intermédiaire des actions engagées sera à remettre pour le 31 janvier 2020 au plus tard.

Le Département devra systématiquement être informé de la date et du lieu de démarrage de l'action. Les porteurs de projets devront renseigner les informations relatives au déploiement de l'action sur la plateforme en ligne dédiée à la promotion des actions de préventions meurthe-et-mosellanes.

Tous les supports de communication utilisés devront mentionner le soutien de la Conférence des financeurs (un kit de communication contenant notamment le logo de la Conférence des financeurs sera mis à disposition sur le site internet du Conseil départemental) et devront être transmis pour validation.

### II – FINANCEMENT

La Conférence des Financeurs participe au financement du projet sur la base du budget prévisionnel détaillé transmis par mail en complément du dossier de candidature.

L'ensemble des documents doit être établi au nom du porteur du projet.

Les décisions prises par la Conférence des Financeurs ne peuvent faire l'objet d'aucun recours ou de procédure d'appel.

Le responsable légal de la structure portant le projet s'engage à fournir au conseil départemental le compte d'emploi de cette subvention : bilan financier, affectation de la subvention par nature de dépenses telles que achats de biens ou de services, frais de personnel, de publicité, d'assurance, de location etc., et les produits et recettes inscrites pour cette action.

En cas d'inexécution, de modification substantielle, ou de retard d'exécution de l'action par le porteur de projet, ou si la contribution financière excède le coût de la mise en œuvre du projet, le Département peut ordonner le reversement de tout ou partie de la subvention versée, ceci après examen des justificatifs présentés par le porteur de projet et après avoir entendu ses représentants.

### III – ECHÉANCIER - ÉVALUATION

Le représentant de la Conférence des Financeurs est invité aux réunions de suivi et de bilan de l'action. Il est destinataire des comptes rendus relatifs à l'action.

Une démarche d'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires devra être menée par le porteur de projet qui en rendra compte lors du bilan final de l'action.

Une évaluation intermédiaire (janvier 2020) et une évaluation finale qualitative et quantitative seront réalisées dans un cadre contractuel, sur la base des formulaires d'évaluation et d'analyse mis à disposition par la Conférence des Financeurs. L'obtention de la subvention engage donc le porteur de projet à restituer les bilans attendus, notamment le bilan final qui devra être remis au plus tard le 31 janvier 2021 (tampon de La Poste ou date de réception du mail faisant foi).

Le non-respect des conditions d'octroi impliquera le remboursement de la subvention.

### IV – COMPOSITION DU DOSSIER

#### Formulaires de candidature

Les formulaires de candidature sont à compléter en ligne à l'adresse suivante :

[www.meurthe-et-moselle.fr/conferencedesfinanceurs](http://www.meurthe-et-moselle.fr/conferencedesfinanceurs)

Un formulaire de candidature doit être renseigné par projet.

L'annexe 1 reprend les items du formulaire de candidature « Actions de prévention collectives ». L'annexe 2 reprend les items du formulaire de candidature « Prestations individuelles d'ergothérapeute à domicile ». Ces annexes n'ont pas vocation à remplacer les formulaires en ligne mais doivent permettre aux candidats d'organiser et de préparer le contenu de leur candidature.

Une fois le formulaire en ligne complété et validé, un mail restituant le contenu de la candidature sera envoyé à l'adresse renseignée dans le premier champ du formulaire. Ce courriel vous rappellera également les pièces justificatives à envoyer par mail pour que le dossier de candidature soit définitivement recevable.

Une version papier du formulaire peut être exceptionnellement demandée par mail :

[conferencedesfinanceurs@departement54.fr](mailto:conferencedesfinanceurs@departement54.fr)

#### Pièces justificatives

En complément, il est impératif de transmettre par messagerie électronique à la Conférence des Financeurs, les pièces justificatives suivantes :

- Le budget prévisionnel détaillé du projet (merci d'utiliser le modèle joint en annexe 3)

S'il le juge nécessaire, le candidat peut fournir, en appui à ce document, toute pièce justificative (devis...). Si le candidat prévoit une participation financière de la personne, il lui est demandé de préciser et de justifier le montant de cette participation.

La CFPPA se réserve le droit de fixer sa contribution à un montant moindre que celui demandé.

- Les statuts à jour de la structure
- L'attestation du numéro de SIRET
- Le dernier récépissé délivré par la préfecture
- Un RIB au format IBAN ou un RIP
- Le dernier rapport d'activité, si le porteur n'est pas une collectivité publique
- Les diplômes des intervenants spécialisés (notamment les ergothérapeutes)

Des pièces complémentaires pourront être demandées le cas échéant. Tout document comptable doit être certifié par le responsable légal de la structure ou le commissaire au compte.

Ces éléments devront être transmis à la Conférence des Financeurs par courriel pour le 12 avril 2019 au plus tard à : [conferencedesfinanceurs@departement54.fr](mailto:conferencedesfinanceurs@departement54.fr)

### V – DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature complets doivent impérativement être transmis à Conférence des Financeurs pour le **12 avril 2019** dernier délai (date de réception du formulaire et du mail faisant foi).

Tout dossier incomplet sera rejeté.



## « ACTIONS DE PRÉVENTION COLLECTIVES »

Le formulaire de candidature est impérativement à compléter en ligne à l'adresse suivante :  
[www.meurthe-et-moselle.fr/conferencedesfinanceurs](http://www.meurthe-et-moselle.fr/conferencedesfinanceurs)

Un porteur de projet peut déposer plusieurs candidatures en ligne. Chaque projet spécifique doit faire l'objet d'une candidature distincte.

La présente annexe doit permettre aux porteurs de projets d'organiser et de préparer le contenu de leur candidature, mais n'a en aucun cas vocation à remplacer le formulaire en ligne qui reste le seul moyen de dépôt de candidature valable.

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : 12 avril 2019

### IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

#### LA STRUCTURE

Nom de la structure : .....

Activité(s) principale(s) : .....

Statut juridique : .....

N° SIRET : .....

Adresse du siège social : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Adresse locale (si différente) : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

#### LE REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA STRUCTURE

Civilité (case à cocher) :  Madame  Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Courriel : .....

N° téléphone : .....

#### LE RESPONSABLE DU PROJET

Civilité (case à cocher) :  Madame  Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Courriel : .....

N° téléphone : .....

## PRÉSENTATION DU PROJET

### VISION GLOBALE DU PROJET

**Intitulé du projet :** .....

**Thématique(s) du projet (cases à cocher)**

- Sensibilisation à la prévention de la perte d'autonomie
- Lien social
- Santé globale/bien vieillir
- Mobilité collective
- Autres (à préciser) : .....

**Territoire(s) concerné(s) par le projet (cases à cocher)**

- Briey
- Longwy
- Lunévillois
- Grand Nancy
- Terres de Lorraine
- Val de Lorraine

Précisez le(s) territoire(s) couvert(s) par le projet : .....

**Public bénéficiaire visé par le projet :** .....

**Objectifs généraux du projet :** .....

.....

.....

**Date de démarrage prévue (auprès des bénéficiaires) :** .....

### SOUTIEN ET FINANCEMENT DU PROJET

**Nature du soutien sollicité (cases à cocher)**

- Aide au démarrage/nouveau projet
- Aide au déploiement/projet existant

**Montant de la subvention sollicitée :** .....

**Coût total du projet :** .....

**Coût éventuel restant à la charge des bénéficiaires :** .....

**Bénéficiez-vous -ou avez-vous sollicité- le soutien financier d'autres partenaires ?**

- oui
- non

**Si oui, lesquels ? Pour quel montant ?** .....

## « ACTIONS DE PRÉVENTION COLLECTIVES »

### VISION DÉTAILLÉE DU PROJET

**Le projet est-il issu d'un besoin exprimé -si oui par qui ?- ou d'un besoin ressenti ?** .....

Quelle méthode vous a permis d'identifier ce besoin ? .....

**Genèse du projet (contexte, origine(s), problématique(s)...) :** .....

**Présentation détaillée du projet et de ses objectifs :** .....

**Actions et calendrier prévisionnel des différentes étapes du projet :** .....

**Des partenaires opérationnels locaux sont-ils impliqués dans la mise en œuvre de votre projet ?**

oui

non

Si oui, lesquels ? Quels sont leurs rôles et compétences ? .....

**Des bénévoles sont-ils impliqués dans la mise en œuvre de votre projet ?**

oui

non

Si oui, précisez leurs profils, leurs rôles et compétences ? .....

### OBJECTIFS CHIFFRÉS DU PROJET

**Nombre d'ateliers prévus(1) :** .....

**Nombre de séances par atelier(2) :** .....

**Durée d'une séance (en heure)(3) :** .....

**Nombre total de séances sur l'ensemble du projet(4) :** .....

**Nombre de bénéficiaires prévisionnels par atelier(5) :** .....

**Nombre total de bénéficiaires sur l'ensemble du projet(6) :** .....

*Exemple : 3 ateliers d'activité physique adaptée prévus(1) ; chaque atelier compte 10 séances(2) d'1 heure chacune(3), soit un total de 30 séances(4) sur l'ensemble du projet. Chaque atelier accueillera 12 bénéficiaires(5) qui participeront à l'ensemble des séances ; le projet touchera donc un total de 36 bénéficiaires(6).*

### EVALUATION DU PROJET

Méthodologie et moyens retenus pour évaluer le projet : .....

Indicateurs d'évaluation du projet (réalisation, résultats, impacts) : .....

Résultats attendus : .....

## VOTRE CANDIDATURE

**Avez-vous déjà été subventionné par le Conseil départemental 54 ?**

- oui
- non

**Avez-vous déjà été subventionné dans le cadre de la Conférence des financeurs ?**

- oui
- non

**Comment avez-vous eu connaissance de la Conférence des financeurs et de son appel à projet ? (cases à cocher)**

- Agents de la direction autonomie du Conseil départemental
- Rencontres de la prévention de la perte d'autonomie (mars 2017)
- Site internet Conseil Départemental
- Presse
- Autres : .....

**Avez-vous échangé en amont de votre candidature avec un responsable d'un service territorial autonomie du Conseil départemental ?**

- oui
- non

Si oui, précisez son nom : .....

**Selon vous, quels sont les points forts de votre projet (fort impact sur la prévention, innovant, attractif, partenarial, pérennisable, s'intégrant dans une démarche globale, impliquant la notion d'engagement citoyen,...) ?**

.....  
.....  
.....

**(Case à cocher)**

Je déclare avoir pris connaissance du cahier des charges de l'appel à projets 2019 de la Conférence des financeurs, et m'engage à transmettre par mail ([conferencedesfinanceurs@departement54.fr](mailto:conferencedesfinanceurs@departement54.fr)) les pièces justificatives demandées (budget prévisionnel du projet, statuts à jour de la structure, attestation du numéro de SIRET, dernier récépissé délivré par la préfecture, RIB au format IBAN ou un RIP, rapport d'activité -si le porteur n'est pas une collectivité publique). Tout dossier incomplet sera rejeté



# ANNEXE 2 ITEMS DU FORMULAIRE DE CANDIDATURE

## « PRESTATIONS INDIVIDUELLES D'ERGOTHERAPEUTE À DOMICILE »

Le formulaire de candidature est impérativement à compléter en ligne à l'adresse suivante :

[www.meurthe-et-moselle.fr/conferencedesfinanceurs](http://www.meurthe-et-moselle.fr/conferencedesfinanceurs)

Un porteur de projet peut déposer plusieurs candidatures en ligne. Chaque projet spécifique doit faire l'objet d'une candidature distincte.

La présente annexe doit permettre aux porteurs de projets d'organiser et de préparer le contenu de leur candidature, mais n'a en aucun cas vocation à remplacer le formulaire en ligne qui reste le seul moyen de dépôt de candidature valable.

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : 12 avril 2019

### IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

#### LA STRUCTURE

Nom de la structure : .....

Activité(s) principale(s) : .....

Statut juridique : .....

N° SIRET : .....

Adresse du siège social : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Adresse locale (si différente) : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

#### LE REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA STRUCTURE

Civilité (case à cocher) :  Madame  Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Courriel : .....

N° téléphone : .....

#### LE RESPONSABLE DU PROJET

Civilité (case à cocher) :  Madame  Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Courriel : .....

N° téléphone : .....

## PRÉSENTATION DU PROJET

### VISION GLOBALE DU PROJET

**Intitulé du projet :** .....

**Couverture territoriale des prestations (cases à cocher)**

- Briey
- Longwy
- Lunévillois
- Grand Nancy
- Terres de Lorraine
- Val de Lorraine

**Objectifs généraux du projet :** .....

.....

**Résultats attendus :** .....

.....

### SOUTIEN ET FINANCEMENT DU PROJET

**Montant de la subvention sollicitée :** .....

**Coût total du projet :** .....

**Bénéficiez-vous -ou avez-vous sollicité- le soutien financier d'autres partenaires ?**

- oui
- non

Si oui, lesquels ? Pour quel montant ? .....

### DÉTAILS DE LA PRESTATION

**Date de démarrage des prestations envisagée (auprès des bénéficiaires) :** .....

**Nombre d'ergothérapeutes mobilisés :** .....

**Profil, compétences et expériences des ergothérapeutes mobilisés :** .....

.....

**Autres moyens prévus pour le déploiement du projet**

(humains, matériels, logistiques, de communication, de mobilisation...) : .....

.....

.....

## « PRESTATIONS INDIVIDUELLES D'ERGOTHERAPEUTE À DOMICILE »

**Délai d'action entre l'identification des bénéficiaires par un tiers et la transmission du diagnostic / descriptif technique :**

.....  
.....  
.....

**Connaissance de la chaine d'acteurs (pouvant assurer un accompagnement administratif, technique, et/ou financier auprès du bénéficiaire), et pratiques en matière de mise en réseau :**

.....  
.....

**Méthodologie globale habituellement suivie (une procédure particulière sera indiquée par la conférence des financeurs afin de proposer à ses usagers le même niveau de prestation ; elle pourra être inspirée de méthodes de travail déjà mises en œuvre)**

.....  
.....  
.....

**Nombre de bénéficiaires prévisionnels :** .....

## VOTRE CANDIDATURE

**Avez-vous déjà été subventionné par le Conseil départemental 54 ?**

- oui
- non

**Avez-vous déjà été subventionné dans le cadre de la Conférence des financeurs ?**

- oui
- non

**Comment avez-vous eu connaissance de la Conférence des financeurs et de son appel à projet ? (cases à cocher)**

- Agents de la direction autonomie du Conseil départemental
- Rencontres de la prévention de la perte d'autonomie (mars 2017)
- Site internet Conseil Départemental
- Presse
- Autres : .....

**Avez-vous échangé en amont de votre candidature avec un responsable d'un service territorial autonomie du Conseil départemental ?**

- oui
- non

Si oui, précisez son nom : .....

**Selon vous, quels sont les points forts de votre projet (fort impact sur la prévention, innovant, attractif, partenarial, pérennisable, s'intégrant dans une démarche globale, impliquant la notion d'engagement citoyen,...) ?**

.....  
.....  
.....

**(Case à cocher)**

Je déclare avoir pris connaissance du cahier des charges de l'appel à projets 2019 de la Conférence des financeurs, et m'engage à transmettre par mail ([conferencedesfinanceurs@departement54.fr](mailto:conferencedesfinanceurs@departement54.fr)) les pièces justificatives demandées (budget prévisionnel du projet, statuts à jour de la structure, attestation du numéro de SIRET, dernier récépissé délivré par la préfecture, RIB au format IBAN ou un RIP, rapport d'activité -si le porteur n'est pas une collectivité publique). Tout dossier incomplet sera rejeté

# ANNEXE 3 BUDGET PRÉVISIONNEL PAR PROJET

Ce budget doit être détaillé et équilibré (total des charges égal au total des produits).

Chaque projet proposé doit faire l'objet d'un budget prévisionnel distinct.

<b>BUDGET DU PROJET (À NOMMER)</b>					
<b>CHARGES</b>	<b>PRÉVU</b> (à compléter pour le dépôt de candidature)	<b>RÉALISÉ</b> (à compléter pour le bilan final 31/01/2021)	<b>PRODUITS</b>	<b>PRÉVU</b> (à compléter pour le dépôt de candidature)	<b>RÉALISÉ</b> (à compléter pour le bilan final 31/01/2021)
<b>Achat et Services extérieurs</b>			<b>Prestations de services</b>		
Achats d'études et de prestations de services			<b>Subventions d'exploitations</b>		
Fourniture petit équipement			Conférence des financeurs		
Documentation, publicité, publication			Collectivités territoriales autres que commune(s) (précisez)		
Frais postaux et de télécommunications					
Déplacements, missions					
Autres (précisez) :			Commune(s) (précisez)		
.....			.....		
.....			.....		
<b>Charges de personnel</b>			Fonds européens		
			Autres (précisez) :		
Rémunération des personnels					
Charges sociales					
			<b>Autres produits de gestion courante</b>		
			Dont cotisations		
			<b>Produits exceptionnels</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES</b>			<b>TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS</b>		
<b>Emplois des contributions volontaires en nature</b>			<b>Contributions volontaires en nature</b>		
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personnel bénévole			Dons en nature		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		